



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureau de poste Robespierre

Question écrite n° 4187

Texte de la question

La direction departementale des postes a decide de modifier les horaires d'ouverture au public du bureau de poste Robespierre a Bobigny (Seine-Saint-Denis), a la suite d'une agression (fermeture du bureau a 17 heures). Cette decision est inacceptable a l'egard des usagers. D'autres solutions existent pour mettre un terme aux actes de vandalisme et d'insecurite qui se multiplient dans ce quartier. En septembre 1992, le maire de la commune de Bobigny a propose au prefet de la Seine-Saint-Denis de signer une convention avec l'Etat pour la mise en oeuvre d'un plan local de securite, qui prevoyait notamment le developpement de l'ilotage et l'ouverture d'un bureau de police dans le quartier de l'Abreuvoir. Apportant tout son soutien aux legitimes protestations des habitants et des associations de ce quartier, M. Jean-Claude Gayssot demande a M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur : 1/-de faire annuler la decision de la direction departementale des postes et de retablir les horaires normaux d'un service public digne de ce nom ; 2/-de satisfaire les besoins en matiere de prevention pour assurer la securite des biens et des personnes, et permettre le fonctionnement normal de ce bureau de poste.

Texte de la réponse

Le bureau de Bobigny-Robespierre a subi deux agressions, le 25 octobre 1991 et le 14 septembre 1992. La premiere fois, le personnel a essuye des coups de feu. Dans le second cas, les agents du service ont ete pris en otage pendant plus d'une heure et demie, sans que personne a l'exterieur ne manifeste de l'etonnement devant le retard de plus d'une demi-heure de l'ouverture du bureau. Le contrecoup du stress occasionne aux agents lors de ces attaques les a amenes a demander une nouvelle affectation moins exposee et, en attendant, a obtenir des garanties pour leur securite. Dans cette zone classée DSQ et repertoriee comme particulierement difficile, il convient de signaler que le bureau de poste va etre sous peu le seul etablissement public encore situe place des Nations Unies. La mairie annexe, qui s'y trouve, va en effet etre deplacee. L'examen des circonstances de ces deux hold-up a rendu determinante l'ouverture trop matinale du bureau, alors que le quartier etait encore desert. Par mesure de securite, il est donc apparu indispensable de faire venir dorenavant les agents, le matin, quand le secteur commence a s'animer, et de les faire partir, le soir, avant qu'il n'y ait plus personne dans les rues, en particulier en periode hivernale. Par ailleurs, des mesures de securite ont ete prises afin d'eviter une intrusion de nuit dans les locaux. Enfin, une troisieme position de guichet a ete mise en place pour permettre au public d'etre pleinement satisfait dans la nouvelle plage d'ouverture reduite pour les raisons indiquees plus haut. La concertation menee depuis longtemps avec la municipalite a ete amplifiee par la creation d'un groupe de travail charge de reflechir sur les besoins de la population en matiere d'accueil et de communication. Enfin, la direction departementale de La Poste de la Seine-Saint-Denis reste ouverte a des propositions et a des aménagements concernant les conditions d'ouverture et de fonctionnement du bureau, et particulierement la securite du personnel et des biens qui reste actuellement tres preoccupante.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4187

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2171

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2656